

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 DECEMBRE 2024

Délibération n°2024-30 : Convention *Re-Source*

Vu le décret du 8 octobre 1987 relatif à l'École nationale des chartes – PSL, notamment ses articles 16 et 17 ;

Vu le règlement intérieur de l'École nationale des chartes – PSL, notamment son article 2-5 ;

Le conseil d'administration approuve la convention d'application opérationnelle et financière pour contribution au projet Re-Source liant le Campus MoMade et l'École nationale des chartes – PSL.

Nombre de votants : 19

Pour : 19

Contre :

Abstention :

Le vice-président du conseil d'administration de
l'École nationale des chartes - PSL



Bruno RICARD

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
T +33 (0)1 55 42 75 00